



Décision du Maire
N° 153/2026

Objet : Attribution d'un marché de création d'un box à cloisons grillagées et de fourniture, pose et mise en service d'une climatisation au Centre Oscar Méténier à l'entreprise EURL GUÉRUT David

Le Maire de la Commune de SANCOINS,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération du Conseil Municipal en séance du 30 mars 2026 donnant délégations à Monsieur le Maire pour prendre certaines des décisions ;
Vu les délibérations du Conseil Municipal en séances du 26 février 2026 et 25 juin 2026 approuvant le budget principal 2026 et notamment l'inscription en section d'investissement des travaux de création d'un box à cloisons grillagées et de fourniture, pose et mise en service d'une climatisation au sein du Centre Oscar Méténier,

Considérant la procédure de mise en concurrence effectuée pour ce marché de travaux :
- Lot 1 « création d'un box à cloisons grillagées pour recevoir les unités extérieures »,
- Lot 2 « fourniture, pose et mise en service d'une climatisation dans la salle principale d'une surface d'environ 600 m² »,
Considérant qu'une seule offre a été reçue pour chaque lot : entreprise EURL GUÉRUT David,
Considérant l'analyse de l'offre réalisée,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer le marché de travaux de création d'un box à cloisons grillagées et de fourniture, pose et mise en service d'une climatisation au sein du Centre Oscar Méténier, sis place du Champ du Puit – 18600 SANCOINS, à l'entreprise suivante :

	Entreprise attributaire	Montant HT
Lot n°1 « création d'un box à cloisons grillagées pour recevoir les unités extérieures »	EURL GUÉRUT David Le Petit Meunet 18600 SANCOINS	6 222,28 €
Lot n°2 « fourniture, pose et mise en service d'une climatisation »		60 190,44 €

Article 2 : de dire que les crédits seront prévus au budget principal 2026 – section d'investissement.

Article 3 : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune de SANCOINS.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services de la Commune de Sancoins et le Service de Gestion Comptable du Trésor Public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

A Sancoins, le 7 juillet 2026

Le Maire,


Pierre GUIBLIN



7 JUIL. 2026

Date de publication : ...

Mode de publication : mise en ligne.